



REPUBLIC OF ESTONIA
GOVERNMENT

POSITION PAPER : ESTONIE

N'étant un membre historique de l'Union Européenne et rencontrant des difficultés internes par l'étranglement de son territoire, l'Estonie reste un membre décisionnel faisant partie de cette Union depuis bientôt 20 années. Historiquement, la République d'Estonie a joué un rôle majeur durant les efforts de l'Union Européenne pour aider les pays membres confrontés à des arrivées massives de migrants. Les politiques de migration de l'Estonie ont pendant longtemps été en faveur de la sécurité de notre nation et celles des autres au sein de notre Union.

Et, cela fait maintenant plus de 15 ans que l'Estonie fait partie de l'espace Schengen et qu'elle est soumise à la politique migratoire commune de l'Union tout en gardant sa souveraineté au niveau de ses politiques internes. C'est lors de cette même année 2007 que l'Estonie a connu de violentes attaques cybernétiques massives. Ayant comme cibles les infrastructures gouvernementales et institutions financières, ces attaques ont permis à Notre République de devenir l'un des pionniers dans ce domaine avec notamment la création de l'e-Government ou l'e-Residency. Cette quatrième place mondiale en matière de cybersécurité sera un atout pour l'Estonie afin de mieux appréhender le Pacte Migratoire et la possible utilisation de l'Intelligence Artificielle pour le contrôle des frontières.

Mais, Notre Chère République reste confrontée à des problèmes géographiques notamment celle de sa démographie limitée compte tenu de sa place en Europe. C'est pourquoi l'Estonie compte sur l'Union afin de l'aider à mieux contrôler ses frontières qui ont déjà été ouvertes auparavant avec la mise en place de politiques accueillants des travailleurs qualifiés tout en maintenant un contrôle sur ces flux migratoires.

L'implication de l'Estonie en matière de protection des frontières lui permet de favoriser la migration légale

L'immigration incontrôlée peut poser des risques pour notre sécurité nationale. L'entrée illégale au sein de nos frontières permet potentiellement l'entrée de personnes impliquées dans des activités criminelles ou terroristes. Des contrôles stricts sont nécessaires pour protéger la sécurité de nos citoyens européens.

Comme prévu par la Commission, l'accent se doit d'être mis sur la migration légale car c'est cette dernière qui aura des bénéfices à long terme et à l'intérieur tout comme au sein de la région. Comme il est permis au sein de notre Union, L'Estonie, en tant qu'État membre se conforme et se voit être un acteur majeur dans la réglementation de l'immigration et de libre circulation des citoyens de l'Union tout d'abord. Afin d'encourager la migration légale, l'Estonie adapte ses programmes de visas pour répondre aux besoins spécifiques des migrants.

Le cadre de préconisation concernant l'usage de l'Intelligence Artificielle proposée par la Commission ne devrait pas rester une suggestion ou un projet mais une application. En Estonie, grâce au dispositif e-Residency les démarches sont simplifiées, numérisées et accélérées. Ce

programme permet aux citoyens étrangers d'accéder à certains services en ligne estoniens, y compris la création et la gestion d'entreprises en ligne, sans avoir à résider physiquement en Estonie. Cela favorise l'entrepreneuriat et attire des personnes talentueuses et des entrepreneurs du monde entier. Afin que cette bonne migration soit favorisée l'Europe se doit d'implanter des instruments similaires au sein de la région afin de faciliter les démarches pour les États membres, les États tiers et les migrants. L'Estonie est donc prête pour une Europe numérisée et sécurisée.

Le nouveau Pacte de Migration, vers une Europe mieux protégée ?

Accélérer les procédures migratoires et renforcer la gouvernance des politiques en matière de migration et de gestion des frontières pourrait être perçu comme une tentative de répondre plus efficacement aux enjeux liés à la migration et d'améliorer la gestion des frontières ; or c'est aussi un moyen de rendre nos frontières plus sensibles si ces mesures restent floues ou non encadrées.

L'Estonie reste partisane d'une Europe plus sûre et sécuritaire pour ces citoyens européens avant tout. Il est ainsi favorable de se concentrer sur l'amélioration de la migration légale tout en généralisant les effets de la migration à la région. Le risque de fuite doit être contenu avec la mise en place d'alliance bilatéraux et l'Estonie se sent concerné par ce danger qui est difficilement contrôlable. Ainsi, le départ volontaire d'un délai de 30 jours doit pouvoir être soit respecté soit diminué afin de persuader les départs volontaires.

Les États membres à eux seuls ne peuvent se permettre de mettre en place des programmes d'assistance et de soutien renforcés en matière de retour si elles ne sont guidées par l'Union et ses instruments. L'Estonie ne peut appliquer la réglementation européenne sans soutien de l'Union puisque sa situation financière, économique et sociale ne le permet pas.

La coopération régionale joue un rôle majeur et l'Union s'en rend compte avec cette nouvelle proposition. L'Estonie est consciente qu'un État membre seule ne peut se battre contre un enjeu aussi complexe que la migration et est prête à renforcer ses liens avec les autres États membres comme elle a très bien pu le montrer lors de sa déclaration commune avec la Finlande. La commission relève une asymétrie des politiques publiques entrepris par chaque état membre mais soulève aussi un manque de coopération au niveau des ressortissants et des pays tiers avec lesquels les relations doivent s'approfondir selon l'Estonie. Ce ne sont pas aux États membres d'abandonner leur souveraineté mais à l'Europe de rendre l'Union plus bénéfique pour celles-ci.

L'accent sur le retour volontaire et le soutien renforcé suggère une approche humanitaire visant à faciliter le retour tout en offrant un appui aux personnes concernées. Or, la directive se penche aussi sur l'implantation de l'Intelligence Artificielle à nos frontières ; un choix est nécessaire. Nous ne pouvons matérialiser l'accueil tout en apportant un soutien humain aux ressortissants. L'Estonie s'étant spécialisée dans le numérique, l'utilisation de l'Intelligence Artificielle lui paraît comme plus favorable à l'efficacité de la mise en place de ce projet.

Une proposition incomplète ne répondant pas aux enjeux migratoires de l'Union.

Comme l'a déjà mis en place L'Estonie, l'Union pourrait rendre possibles des systèmes en ligne pour simplifier le processus de demande de visas, de permis de travail et d'autres documents liés à l'immigration. Cela peut rendre le processus plus efficace et accessible pour les demandeurs. L'Intelligence Artificielle, la numérisation de nos frontières et de leurs gestions permettrait une équité entre les États et à chaque État de se doter de la même place qu'un autre.

La Commission doit proposer une coopération avec des consensus mais qui ne met pas en danger la souveraineté de chacun en impliquant notamment des entreprises professionnelles dans les domaines spécifiques de mise en place du Pacte, ou des organisations internationales. Ceci ne doit entraver la possibilité de chaque États membres d'avoir une marge de mise en rigueur des politiques tout en les guidant vers une meilleure communication interétatique qui pourrait être numérisée.

L'Estonie participe aussi activement à la coopération internationale en matière de cybersécurité notamment avec des collaborations avec d'autres nations au sein même de l'Union européenne et de l'OTAN, pour renforcer la sécurité dans le cyberspace. L'Europe devrait prendre ceci comme exemple afin d'étendre ses relations au sein de son Union et au-delà de cette dernière afin de renforcer cette communauté. Les collaborations interétatiques mais aussi au sein de la région en matière de sécurité doivent être renforcé afin de mieux protéger nos frontières. Les pays frontaliers ou avec des politiques migratoires nationales similaires devraient collaborer en matière de mise en place de ce projet et renforcer leur lien déjà présent. L'utilisation d'experts pour la mise en place de ce projet sera favorable à une durabilité du respect strict du règlement européen.

Aujourd'hui, ce pacte reste inefficace et en tant qu'État membre nous avons compris l'importance d'une plus grande coopération au sein de notre région afin de mieux gérer les flux migratoires avec l'intervention d'autres pour une meilleure protection. Mais cette coopération reste limitée par les diversités internes et de l'asymétrie présente dans les moyens dont disposent les États membres qui ne peuvent être mise à l'écart surtout lorsqu'il est question de migration et donc d'atteinte à l'intégrité d'une nation.

